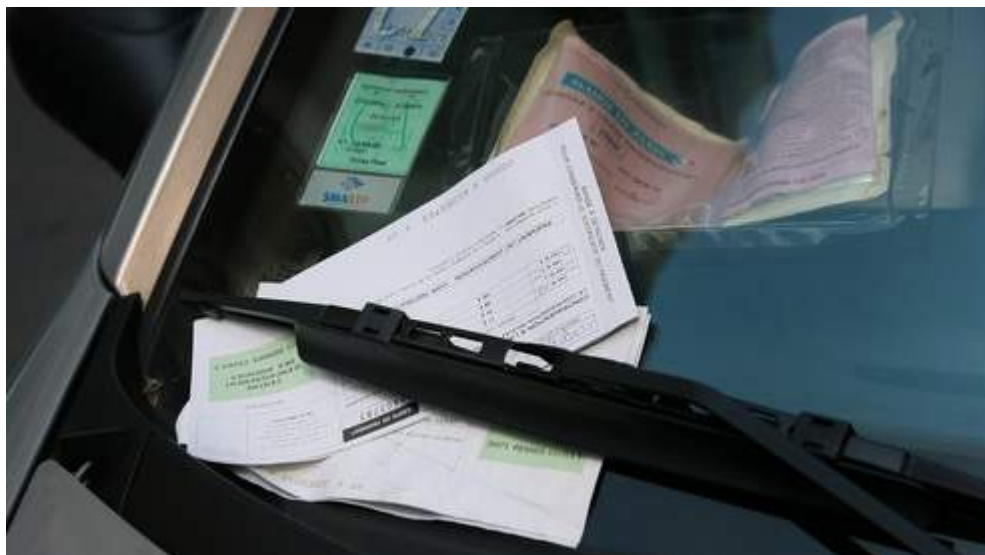


## L'amende de stationnement passe à 17 euros.



PV de stationnement sur un pare-brise. Crédits photo : DAVID FRITZ/AFP

Actuellement à 11 euros, le PV sera augmenté de six euros. François Baroin, le ministre du Budget, s'était engagé à prendre un décret relevant le prix de l'amende entre 15 et 20 euros.

Cela fait des mois que les élus locaux se battent pour une hausse des amendes de stationnement. Et pour cause. Un automobiliste qui ne met pas d'argent dans l'horodateur paie aujourd'hui la même amende (11 euros) qu'en 1986 (75 francs)!

Cet automne, lors de la discussion du budget de l'État, les députés avaient proposé que la facture passe à 20 euros. Finalement, la mesure n'a pas été adoptée. Mais François Baroin, le ministre du Budget, s'était engagé à prendre un décret relevant le prix de l'amende entre 15 et 20 euros.

Selon nos informations, l'amende passerait en fait à 17 euros. C'est ce dernier chiffre qui circule au sein du gouvernement. Mais la date d'entrée en vigueur de cette hausse n'est pas encore connue.